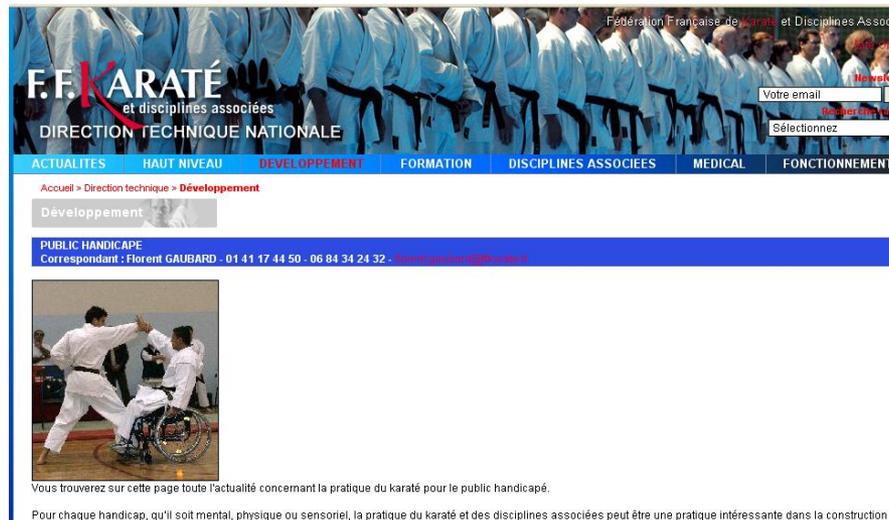


FORMATION "Sport & Handicaps"

Sensibilisation à l'accueil des
personnes en situation de handicap
dans les associations sportives



The screenshot shows the website interface for F.F. Karaté. At the top, there is a navigation bar with the following menu items: ACTUALITES, HAUT NIVEAU, **DEVELOPPEMENT**, FORMATION, DISCIPLINES ASSOCIEES, MEDICAL, and FONCTIONNEMENT. Below the navigation bar, the page title is "Développement". A blue banner highlights the "PUBLIC HANDICAPÉ" section, with the contact information: "Correspondant : Florent GAUBARD - 01 41 17 44 50 - 06 84 34 24 32 - florent.gaubard@ffkarate.org". Below this banner is a photograph of two karate practitioners, one standing and one in a wheelchair, sparring. At the bottom of the screenshot, there is a short paragraph in French: "Vous trouverez sur cette page toute l'actualité concernant la pratique du karaté pour le public handicapé. Pour chaque handicap, qu'il soit mental, physique ou sensoriel, la pratique du karaté et des disciplines associées peut être une pratique intéressante dans la construction".

SOMMAIRE

1. POURQUOI ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES
2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?
3. OUVRIR UNE SECTION, QUI CONTACTER OU SE RENSEIGNER

1. POURQUOI ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

1.1. Les intérêts du karaté adapté

En général le Karaté Adapté permet aux sportifs de :

- ✓ Pratiquer une activité motrice régulière qui contribue à l'amélioration de leur condition et **capacités** (cardiaques, pulmonaires, musculaires, cognitives, prise de conscience de son corps, de l'espace, du temps, développement de la souplesse, équilibre, force, confiance en soi et en autrui...), de leur **santé** (plan physique, psychologique, social et mental)
- ✓ Valoriser l'image que ces personnes et leur entourage ont d'elles-mêmes
- ✓ Réussir des performances compatibles avec leurs capacités
- ✓ Améliorer leurs performances grâce à un entraînement programmé qui augmente leur efficacité **dans tous les domaines de la vie quotidienne**
- ✓ Se mesurer face à eux-mêmes et à d'autres dans les épreuves sportives
- ✓ Rencontrer d'autres sportifs au cours de manifestations et entraînements, et donc de partager leurs émotions
- ✓ Leur conférer une **identité sociale** par leur appartenance au mouvement sportif
- ✓ Faciliter des expériences d'intégration ou d'insertion par la pratique sportive (dans un club local...)

1. POURQUOI ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

1.1. Les intérêts du Handikaraté

⇒ Thérapeutiques

Lutter contre la sédentarité

Accélérer la récupération physique

Acquérir de nouveaux réflexes

Développer des qualités physiques (vitesse, adresse, coordination, équilibre)

Peut être un complément à la rééducation

⇒ Psychologiques

Appréhender son corps (reconstruction de l'image corporelle)

S'engager dans une activité

Se confronter (à soi et aux autres)

⇒ Sociaux

Sortir de chez soi

Rencontrer d'autres personnes (handicapées ou valides)

S'impliquer dans une activité sociale (participer à la vie d'un club d'une association)

1. POURQUOI ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

1.2. Les freins au Karaté Adapté

⇒ Structurels

- ✓ Besoin d'un encadrement plus important parfois, et **Nécessité** d'avoir un **réel suivi** de la personne (renseignement auprès de sa famille, de son éducateur référent pour connaître son état d'esprit, ses antécédents (épilepsie... quelqu'un qui reste au cours de la séance parfois)
- ✓ Savoir comment fonctionne le sport adapté

Attention si Autisme : besoin d'un accompagnement individuel pour que les intérêts restent positifs et ne deviennent pas des freins à/dans la pratique.

⇒ Psychologiques :

- ✓ Le Handicap mental, intellectuel fait peur, par la peur de l'inconnu, de mal faire... C'est une représentation. Une fois que le pas est franchi, les peurs et les représentations s'effacent.
- ✓ Les freins psychologiques pour la personne handicapée sont l'appréhension de l'inconnu ou parfois une mauvaise expérience passée.

⇒ Économiques : pour la personne et pour le club

En sport adapté, les personnes déficientes intellectuelles n'ont pas de grands revenus, il reste peu à la fin de chaque mois, même la licence karaté à l'année paraît trop chère. Les clubs peuvent demander une cotisation et ils n'ont pas d'adaptation matérielle à faire pour ce public (donc moins un frein économique)

1. POURQUOI ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

1.2. Les freins au Handikaraté

⇒ Structurels

- ✓ L'accessibilité des locaux
- ✓ Nécessite un matériel adapté
- ✓ Encadrement souvent plus important, Personnel qualifié.

⇒ Psychologiques

- ✓ Pour la personne handicapée (Dépendance à l'autre, déroboade du corps, renvoi de l'image du corps, endroit et discipline inconnus renvoient des questionnements et des frustrations)
- ✓ Pour les encadrants (Peur de mal faire, appréhension car mauvaise connaissance du handicap, ne sait pas comment s'y prendre): La première approche doit être la même que pour n'importe qui... Intérêt pour la pratique, vécu de la pratique, motivations + nature, origine et antériorité du handicap.

⇒ Économiques

- ✓ Matériel adapté, accessibilité de la structure coûte excessivement cher (aides)
- ✓ Souvent matériel individuel (car aux mesures de la personne: très cher mais possibilités de financement)
- ✓ Licence + cotisation du club

2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

2.1. L'aspect réglementaire: Karaté Adapté

⇒ Le certificat médical

Comme pour toute pratique sportive, le certificat médical de non contre-indication de moins d'un an est **obligatoire** avec la notion de loisir et de compétition). Même dans des activités de découverte.

Remarque : Faire attention à la pratique du karaté, pour des personnes trisomiques lors des chutes. Une radiographie cervicale peut être nécessaire avant de pratiquer du fait de la laxité présente chez ces enfants.

⇒ L'encadrement

Selon la loi, les activités physiques et sportives doivent être encadrées par un **professionnel du sport (diplôme reconnu)**. Un BEES peut encadrer tous les publics (dont le public en situation de handicap) mais il peut également se perfectionner en passant des formations fédérales sport adapté ou handisport, des formations organisées diplômantes ou non. + **Suivi de la personne.**

⇒ L'assurance

Les pratiquants de karaté sont assurés via la licence, avec certificat médical et encadrement dans les normes. De plus , les personnes en établissement sont très couvertes au niveau des assurances (établissement, personnelle...)

2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

2.1. L'aspect réglementaire: Handicapé

⇒ Le certificat médical: obligatoire.

Les déficients visuels doivent fournir un certificat de non contre indication ophtalmologique lors de la prise de licence (celui-ci est conservé par l'association)

⇒ L'encadrement

- ✓ BE, pas de nécessité d'avoir une formations spécifique, mais tout de même préférable. Formations fédérales:
- ✓ Certificat de Qualification Handisport (CQH), pour les BE et diplômes fédéraux, licence STAPS)

⇒ L'assurance

- ✓ Grâce à la licence

2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

2.2.2. L'aspect pratique Karaté Adapté

⇒ La typologie des handicaps et leurs conséquences sur la pratique

- ✓ La déficience intellectuelle : légère, moyenne, profonde
- ✓ La maladie mentale : psychose, névrose
- ✓ L'Autisme et les Troubles envahissants du développement (TED)
- ✓ Les troubles du comportement et de la personnalité

⇒ L'accessibilité des équipements sportifs et le matériel adapté

Pas de nécessité d'adaptation du milieu. Tous les clubs ayant l'agrément « Jeunesse et Sports » sont aptes à accueillir les sportifs du karaté adapté.

⇒ Forme et fréquence

- ✓ Les activités Motrices et Motrices Orientées
- ✓ Les pratiques de Loisirs
- ✓ Les Pratiques compétitives
- ✓ Le Sport Scolaire et Intégré

2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

2.2.1. L'aspect pratique Handisport

- ⇒ La typologie des handicaps et leurs conséquences sur la pratique
- ⇒ L'accessibilité des équipements sportifs
- ⇒ Le matériel adapté

LA TYPOLOGIE DES HANDICAPS

- Les **paraplégiques** et **tétraplégiques**, **séquelles neurologiques assimilables (AVC, Trauma Crânien)**
- Les **amputés et assimilés (agénésies, arthrodèses etc.)**
- Les Infirmes Moteurs Cérébraux : **I.M.C.**
- Les **personnes de petite taille** (- 1,45 m âge adulte)
- Les **grands handicapés** (myopathes, maladies dégénératives, fauteuils électriques)
- Les **déficients visuels** (non et malvoyants)
- Les **déficients auditifs** (depuis mai 2007)

2. COMMENT ACCUEILLIR CE PUBLIC DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

2.2.1. L'aspect pratique Handicapé

La typologie des handicaps et leurs conséquences sur la pratique

⇒ L'accessibilité des équipements sportifs

- ✓ Parking, cheminement, entrée (marche, largeur, seuil de porte...) sanitaires
- ✓ Aides financières aux municipalités (conseil régional, FFH), aux clubs (CNDS)
- ✓ CONSEIL: avant tous travaux: demander à une ou plusieurs personnes avec des handicaps différents (dont au moins un fauteuil) de vous expliquer leurs besoins.

⇒ Le matériel adapté

⇒ Fauteuil spécifique , souvent du bricolage.

1. OUVRIR UNE SECTION

Il faut obtenir des créneaux horaires, souvent au cours de la journée, car les disponibilités sont moindres surtout pour les personnes qui travaillent ou qui sont en foyer.

Des enseignants disponibles et formés , l'idéal est d'acquérir soit le CQH (Certificat de Qualification Handisport) soit l'AQSA (Attestation de Qualification du Sport Adapté)

1. QUI CONTACTER, OU SE RENSEIGNER

Pour connaître ou contacter un établissement près de son club, le mieux est de se renseigner à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) il y en a une par département.

Le Conseil Général, qui est le plus souvent l'organisme qui gère les établissements spécialisés.

L'ADAPEI

L'APAJH

Le comité départemental handisport

Le comité départemental sport adapté

La commission nationale public cibles de la Fédération Française de Karaté

Et surtout discuter avec les éducateurs spécialisés, les impliquer, il faut toujours qu'un ou plusieurs encadrants soient présents et même sur le tatami, car s'ils pratiquent, ils s'investissent beaucoup plus.